

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance du 18 janvier 2018

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le 18 janvier à 20h30, à L'Espace Multi Services Intercommunal, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le 12 janvier 2018. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

Présents	
Bouxières-aux-Dames	M. MACHADO – MME LOZINGUEZ
Champigneulles	M. DETHOU – M. FELICANI – M. MARLIN – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
Custines	MME HENRY – M. JULIEN – MME PANO
Faulx	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
Frouard	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME DROUOT – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
Lay-St-Christophe	MME BEGORRE-MAIRE – M MEDART
Liverdun	M. BERNARDO – M. DOSE – MME GUENSER – M. HUET – M. KOCH
Malleloy	MME DOUGOUD
Marbache	M. MAXANT
Millery	M. BERGEROT
Pompey	M. TROGRIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY – M. KUHN
Saizerais	M. HALLIER
Absents représentés	
Bouxières-aux-Dames	M. LAPORTE à M. MACHADO
Frouard	MME FOUET à M. TRANCHINA
Pompey	MME VILLEMIN à M. FALCETTA
Excusés	
Bouxières-aux-Dames	MME RASCAGNERES-GARCIA
Champigneulles	MME SCHWARZ
Liverdun	MME DILLMANN
Montenoy	M. POINT

N° 08 – DA du 18/01/2018

Rapporteur : M. GRANDBASTIEN

Approbation du projet de révision du Plan d'Occupation des Sols avec transformation en PLU de la commune de Lay-St-Christophe

Rappel de la procédure :

Par délibération du 11 avril 2011, le conseil municipal de Lay-Saint-Christophe a décidé de prescrire l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme. La commune de Lay-Saint-Christophe s'est engagée dans cette procédure pour les raisons suivantes :

« En vue de favoriser le renouvellement urbain et préserver la qualité architecturale et l'environnement, il importait à la commune de réfléchir sur ses orientations en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement durable. Il apparaissait nécessaire de définir clairement l'affectation des sols et d'organiser l'espace communal pour permettre un développement harmonieux de la commune. »

Des études fines ont été conduites, mettant en exergues les principaux enjeux du territoire de Lay-Saint-Christophe.

Sur la base de ce diagnostic, le Conseil Municipal a débattu des orientations générales du projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) dans sa séance du 7 juillet 2014.

La Communauté de communes du Bassin de Pompey est compétente en matière de PLU depuis le 23 juin 2015. Elle a décidé, par délibération du conseil communautaire du 15 décembre 2015 de poursuivre la procédure d'élaboration du PLU de Lay St Christophe en cours, et a arrêté son projet de PLU par délibération du 23 juin 2016

Tout au long de la procédure, une concertation élargie a été rythmée à la fois par des ateliers thématiques avec les intervenants locaux, des rencontres avec les citoyens mais également par le biais à la fois d'une information large et exhaustive et par la possibilité offerte aux habitants de la commune de réagir et d'exprimer leurs opinions.

Le bilan qui en a été dressé dans le cadre de la délibération du conseil communautaire du 23 juin 2016, démontre l'implication des professionnels mais aussi l'intérêt des administrés. Cette concertation a permis d'aboutir à un projet partagé.

Transmission du dossier de PLU arrêté aux Personnes Publiques Associées et enquête publique

Conformément à l'article L. 153-16 du code de l'urbanisme, le projet de PLU arrêté a été transmis pour avis aux personnes publiques associées. Il a également fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale. Les retours d'avis sont globalement favorables, assortis de réserves et/ou d'observations pour certains.

Le Tribunal Administratif de Nancy a désigné un commissaire enquêteur par ordonnance n°E1 7000067/54 en date du 03 juillet 2017 en la personne de Monsieur Jean-Pierre PORTA.

L'enquête publique s'est déroulée du 18 septembre 2017 au 20 octobre 2017 soit pendant 33 jours consécutifs. Selon le rapport du commissaire enquêteur, l'enquête s'est déroulée dans un climat très accueillant et constructif avec M. le Maire et les services de la Communauté de Communes et très calme lors des visites du public. 12 observations ont été recueillies dans le cadre de l'enquête.

Le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable au PLU, pour les raisons suivantes :

- Le projet respecte les principes généraux définis par le code de l'urbanisme : développement équilibré du territoire, qualité architecturale et paysagère des entrées de ville (c'est l'engagement de la commune de porter une attention particulière à l'entrée Est de la ville assorti de la recommandation suivante :

« Tout aménagement dans la zone IAU du Sanatorium devra être soumis à la réalisation d'une étude géotechnique par expert agréé. Les résultats de ces études au cas par cas dicteront les règles à tenir en terme d'aménagement ».

Les remarques, formulées par les Personnes Publiques associées, par la Commission Départementale de Protection des Espaces (CDPENAF) qui s'est réunie le 18 mai 2017 ou lors de l'enquête publique ont fait l'objet d'une présentation au groupe de travail PLU, émanation du conseil municipal de Lay-Saint-Christophe.

Le projet de PLU arrêté, au vu des avis des Personnes Publiques Associées, de la CDPENAF est des conclusions du Commissaire Enquêteur, est modifié suivant les décisions prises lors de la séance de travail du 30 novembre 2017, lesquelles figurent en annexe à la présente délibération, annexe détaillant les modifications

~~apportées suite~~ aux différentes remarques ainsi que les raisons ayant conduit à écarter certaines d'entre elles.

Les pièces du PLU sont modifiées en conséquence.

Ainsi, il est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant

Je vous laisse le soin de délibérer,

Délibération

Vu le code de l'urbanisme, et notamment, ses articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal de Lay-Saint-Christophe du 11 avril 2011, ayant prescrit l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme de la commune et ayant fixé les modalités de la concertation,

Vu le débat du conseil municipal de Lay-Saint-Christophe sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable en date du 7 juillet 2014,

Vu le transfert de la compétence Urbanisme à la communauté de communes du Bassin de Pompey par arrêté du Préfet de Meurthe et Moselle en date du 23 juin 2015,

Vu la délibération du 15 décembre 2015 par laquelle le conseil communautaire du Bassin de Pompey a souhaité poursuivre la procédure en cours avec l'accord de la commune,

Vu la délibération du 23 juin 2016 relative au bilan de concertation et arrêtant le projet de plan local d'urbanisme de la commune de Lay-Saint-Christophe,

Vu l'arrêté du Président de la Communauté de Communes du 28 août 2017 prescrivant une enquête publique sur le projet de révision du POS avec transformation en PLU, enquête publique qui s'est déroulée du 18 septembre 2017 au 20 octobre 2017,

Vu l'avis des personnes publiques associées, de l'Autorité Environnementale et de la CDPENAF sur le PLU arrêté,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur du 13 novembre 2017 émettant un avis favorable assorti d'une recommandation visant à ce que « Tout aménagement dans la zone 1AU du Sanatorium devra être soumis à la réalisation d'une étude géotechnique par expert agréé. Les résultats de ces études au cas par cas dicteront les règles à tenir en terme d'aménagement »,

Vu l'avis favorable du groupe de travail communal sur le PLU de Lay-Saint-Christophe,

Après avis favorable du Bureau,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de révision du POS avec transformation en PLU de la commune de Lay-Saint-Christophe.

PRECISE que conformément à l'article R. 153-3, la présente délibération fait l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de la communauté de communes et en mairie de Lay-Saint-Christophe.

Mention de cet affichage sera insérée en caractère apparents dans un journal diffusé dans le département.

Le dossier de plan local d'urbanisme de la commune de Lay-Saint-Christophe est tenu à la disposition du public en communauté de communes et à la mairie de Lay-Saint-Christophe, aux jours et heures habituels d'ouverture.

La présente délibération accompagnée du dossier de plan local d'urbanisme sera transmise au Préfet de Meurthe-et-Moselle.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRILIC